



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 108854

Texte de la question

A la suite de la publication de la contribution du Conseil économique et social à la préparation du sommet de printemps 2007 consacré au processus de Lisbonne M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui préciser les intentions du Gouvernement quant à la proposition relative à une progression plus rapide de l'harmonisation européenne en matière de fiscalité.

Texte de la réponse

Afin de diminuer la concurrence fiscale déloyale entre États membres de l'Union européenne, le Gouvernement a souligné à de nombreuses reprises au sein des instances européennes la nécessité de rapprocher les législations applicables dans le marché intérieur, notamment en matière de fiscalité directe des entreprises. Un tel rapprochement n'interdirait d'ailleurs pas une certaine concurrence fiscale, dès lors que celle-ci demeure loyale. Dans cette perspective, les États membres travaillent actuellement sur un projet d'harmonisation de l'impôt sur les sociétés (assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés ou ACCIS) qui résulte d'une initiative franco-allemande et dont l'objet consiste à pallier les difficultés auxquelles se heurtent les entreprises qui réalisent des opérations dans plus d'un État membre au sein du marché intérieur. En pratique, les experts des vingt-cinq États membres se réunissent régulièrement depuis fin 2004 à Bruxelles dans le cadre d'un groupe de travail établi pour une durée de trois ans. La France participe activement au groupe de travail et à l'ensemble des sous-groupes techniques. La Commission européenne a présenté le 5 avril 2006 une communication (COM/2006/157) qui présente l'avancée encourageante des travaux et les prochaines étapes. L'objectif demeure la présentation d'une proposition législative globale à la fin de 2008.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108854

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11459

Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 531